



PORTI TIBERINAE SVIX

Genève, le 20 février 1990  
16-18, boulevard Saint-Georges

Département de l'intérieur et de l'agriculture

**CADASTRE**

Correspondance: case postale 36  
1211 Genève 8

Téléphone: service: 27 46 75  
central: 27 41 11

RB/cd

Le directeur du Cadastre présente ses salutations distinguées aux autorités de la commune de Choulex et leur prie de trouver ci-joint, un arrêté du Conseil d'Etat relatif à la dénomination d'artères.

René BRAUN

Concerne :

Chemin de Martel

Annexe : mentionnée



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère  
sur le territoire de commune de Choulex

du 14 Février 1990

## LE CONSEIL D'ÉTAT

24 novembre 1989; vu la proposition de la commune de Choulex du

nomenclature; vu le préavis de la commission cantonale de

la numérotation des bâtiments du 19 février 1975;

## ARRÊTÉ

Il est donné le nom de

chemin de Martel (lieu-dit) au chemin sans issue partant de la route de Chevrier entre les numéros 20 et 22.

Cette dénomination entre en vigueur le 1er mai 1990.

Communiqué à :

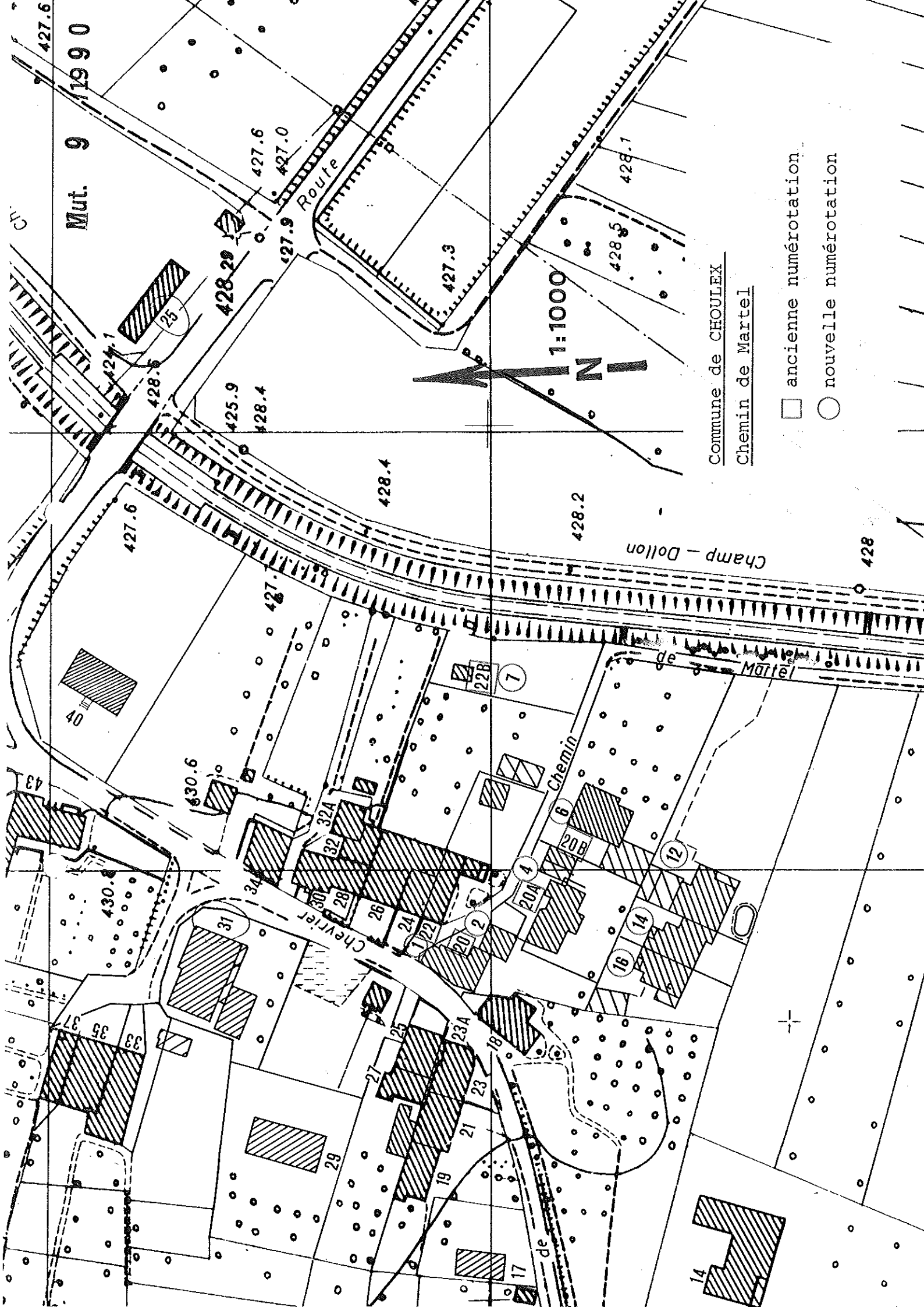
Intérieur : 3 ex  
Finances : 1 ex  
Police : 2 ex  
Travaux : 3 ex  
Intérieur : 3 ex  
Chancellerie : 1 ex  
Sautier : 3 ex  
Bur. habit : 1 ex

12.04.00



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

*R. Huet*



Mut. 9 11990

1:1000

N

Commune de CHOULEX  
Chemin de Martel

- ancienne numérotation
- nouvelle numérotation

Champ - Dollon

de Martel

Chemin

Chevrier

# DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AGRICULTURE

---

Communiqué de presse

=====

Commune de CHOULEX

Chemin de Martel

Route de Chevrier	20	devient	2	Chemin de Martel	
"	"	20A	"	4	"
"	"	20B	"	6	"
"	"	22	"	1	"
"	"	22B	"	7	"
nouveaux numéros 12 - 14 - 16					

Ces modifications entrent en vigueur le 1er mai 1990.

Publication dans la F.A.O. des 19 mars, 6 avril et 24 avril.

visa: